

l'exécution des contrats. Dans un certain nombre de cas, et particulièrement dans ceux des fournitures techniques, il a fallu installer un outillage supplémentaire et modifier les méthodes de production pour exécuter les contrats ou sous-contrats. Au cours de ces opérations, plusieurs usines ont abandonné presque entièrement leur production civile. En outre, un certain nombre des établissements les plus considérables en activité à la fin de la guerre avaient été construits spécifiquement en vue de la fabrication de matériel de guerre.

La plupart des compagnies engagées dans la production de guerre sur une vaste échelle avaient des projets bien arrêtés en vue de la reconversion industrielle. Des relevés-échantillon effectués par le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements révèlent que le travail de reconversion était à moitié terminé en mars 1946 et qu'il l'était entièrement, sauf une proportion minime, vers le milieu de 1947\*.

#### Sous-section 5.—Clôture du programme de production de guerre

La clôture du programme de production de guerre comportait: 1° l'annulation et le règlement des contrats de guerre non terminés; 2° la renégociation de certains contrats; 3° la liquidation du matériel et des fournitures de guerre de l'État et des installations et de l'outillage en excédent des besoins de temps de paix; et 4° la liquidation ou la reconstitution des compagnies de la Couronne créées durant la guerre.

**Annulation et renégociation des contrats.**—Des mesures ont été prises au cours de la guerre en vue de la mise à terme expéditive des contrats de guerre non terminés à la fin de la guerre et en vue des paiements intérimaires ou partiels, en attendant le règlement définitif des réclamations, sur la portion terminée des contrats. Les contrats de guerre annulés au cours des dernières phases de la guerre et immédiatement après mettaient en cause 2,500 millions de dollars. Vers la fin de 1948, la Commission du règlement des contrats du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements avait reçu plus de 3,250 réclamations de fin de contrat au montant de plus de 300 millions de dollars de la part des premiers entrepreneurs et avait approuvé leur règlement; elle en avait rejeté pour une valeur de 10 millions.

Dans les cas où il était estimé qu'un entrepreneur avait fait sur ses contrats de guerre en général des profits en excédent d'un montant juste et raisonnable, le gouvernement avait le pouvoir, par l'entremise du conseiller financier du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, de renégocier les termes du contrat. La renégociation a réduit la somme versée pour les contrats de guerre de plus de 475 millions.

**Biens de surplus.**—A la fin de la guerre, le gouvernement possédait beaucoup de matériel obtenu pour fins de guerre qui, pour être devenu immédiatement du surplus, n'en avait pas moins une valeur déterminée de temps de paix. Ce matériel comprenait des vivres, des vêtements, des fournitures de caserne, des camions, des avions, des embarcations, des établissements militaires et pour 700 millions de dollars environ d'usines de guerre, de machinerie et d'outillage. Une partie de ce matériel était au Canada et le reste, sur les divers théâtres de guerre.

Le pouvoir de liquider ces surplus était exercé par le ministre des Munitions et des Approvisionnements et, plus tard, par le ministre de la Reconstruction et des

\* Les résultats du relevé le plus complet ont été publiés par la Division des recherches économiques, ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, dans *Transformation, modernisation et expansion, réalisation des programmes dans des industries manufacturières canadiennes choisies, 1945-1947*.